

## Circulaire d'information n°407


### Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur 15 & 16 novembre 2008 – Nogent sur Marne

**Présents :** Michel ADNET, Marcelle BONNIN GUERIN, Philippe BOUCLET, Yannick BRELET, Jean-Michel CLEROY, Jacques DAUNAN, Geneviève DUPORT, Régis FAGART, Annie-France FOURNIER, Michel GAZAGNES, Jean-Pierre GRECIET, Eliane GUILLON, Paul LAFFARGUE, Christian LAFOREST, Jean-Claude LAPOSTOLLE, Albert LE TYRANT, André NOEL, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Gérard REBEYROTTE, Thierry VENANT, Didier AUBIN (*Directeur Administratif*), Benoit DUPIN (*Directeur Technique National*).

**Absents excusés :** Annette PIGNOLY, Raymond POULAIN.

#### Destinataires :

Membres du Comité Directeur,  
Présidents de ligues et Comités Départementaux,  
Responsables Arbitres de ligues,  
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,  
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

**Date de remise :** 12 décembre 2008

**Date de diffusion :** 19 décembre 2008

### Sommaire

#### Les débats :

1. Adoption du procès verbal du précédent Comité Directeur
2. Motions
3. Questions Financières
4. Direction Technique Nationale
5. Travaux des Commissions & Groupes de travail
6. Questions Diverses

Le J.O. du Comité Directeur des 15 & 16 novembre 2008.

**L**e Président ouvre la séance en soulignant les excellents résultats qu'a connu notre Fédération. Il y a d'une part, les médailles féminines aux Jeux Olympiques qui engendrent des retombées desquelles découle une hausse des licenciés de 10% à ce jour.

D'autre part, viennent s'ajouter les titres et médailles obtenus dans les championnats internationaux : championnats d'Europe en salle et FITA, championnat du Monde de Tir en Campagne, championnat d'Europe 3DI, Junior Cup et Coupe du Monde.

En outre, l'année 2008 fut marquée par trois organisations internationales d'excellente qualité en France :

- **Le Championnat d'Europe FITA à Vittel,**
- **La 3<sup>ème</sup> manche de la Coupe du Monde à Boé,**
- **Le Coupe d'Europe des clubs à Moliets.**


On notera également le succès de l'action « Sport + à la Playa » en partenariat avec le FC Nantes & Sport +. Le Tir à l'Arc a fait une excellente prestation qui fut remarquée par les vacanciers et les organisateurs.

En conclusion, le Président demande d'être attentifs au projet de professionnalisation présenté par le D.T.N. Ce projet doit permettre aux athlètes de pratiquer en toute sérénité, sans avoir peur du lendemain. Aujourd'hui la pratique de haut niveau nécessite un investissement tel que les athlètes doivent consacrer la majeure partie de leur temps à la discipline. Notre Fédération doit les aider à appréhender sereinement la prochaine échéance olympique.

## Les débats :


### 1. Procès verbal du Comité Directeur des 7 & 8 juin 2008

---

Le Secrétaire Général, Christian LAFOREST, demande si des observations sont à formuler sur le procès verbal de la réunion précédente. Au sujet du Kit E-cool, il convient de faire une correction. Il s'agissait de 30 kits et non pas 37, eu égard à l'enveloppe budgétaire. Adopté à l'unanimité (Cf. .

### 2. Motions examinées et adoptées par le Comité Directeur

---

Le Président demande aux intervenants concernés de présenter les motions d'ordre sportif. Celles-ci sont examinées puis soumises à l'approbation du Comité Directeur. Elles portent sur des articles du Manuel de l'Arbitre, plus particulièrement, des Règlements Généraux, du Règlement Français, du Tir sur Cibles, du Tir en Campagne, du Tir Nature & sur Cibles 3D ainsi que sur le Règlement International. Certaines de ces modifications sont consécutives aux interprétations de la F.I.T.A. (Cf. .

Les textes complets seront prochainement diffusés via le site internet fédéral.

*Pour mémoire,*

**La motion 2 : Article B.5.3. – Nomination des arbitres dans les compétitions nationales et la motion 11 : II-2 TIR EN SALLE - REGLEMENT INTERNATIONAL- Article B.6.5.2.2 - Lors du tir de barrage par équipes, pour entrer en phase éliminatoire, les 3 membres de l'équipe tirent ensemble, dans le temps limite de 40 secondes. (Comité Constitution et Règlements du 18/06/2008).**

**Annexe 3 : Positionnement des blasons - Demande de suppression de la tolérance sur les hauteurs de blason.**

*Ont été rejetées à la majorité.*


### 3. Situation Financière

---

Le Trésorier, Michel GAZAGNES, présente une situation provisoire 2008 qui laisse entrevoir un résultat positif pour l'exercice. Il souligne que l'année 2008 n'a pas connu de problèmes de trésorerie toutefois, compte-tenu de la conjoncture financière globale, il est important de continuer l'assainissement de notre trésorerie.

Il fait le point sur les dépenses en cours relatives aux projets inscrits dans le cadre de la Convention d'Objectifs avec le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Il fait également part de ses inquiétudes au sujet des indemnités de sujétion versées annuellement aux Cadres Techniques d'Etat. Elles font aujourd'hui l'objet d'un avenant à la Convention d'Objectifs avec un caractère exceptionnel ce qui veut dire qu'elles risquent de ne pas être reconduites. Le Comité Directeur suggère au Président d'adresser un courrier au Secrétaire d'Etat pour demander des explications.

Le tableau des primes à la performance est soumis au Comité Directeur (Cf. .

### 4. Intervention du Directeur Technique National

---

Le D.T.N, Benoit DUPIN, rappelle qu'il s'efforce de manière permanente de faire évoluer la carte des postes. Le bilan est positif puisque de 21 cadres en 2004, nous sommes passés à 23 en 2008. C'est un résultat difficile à obtenir dans le contexte actuel qui connaît plutôt une baisse généralisée dans ce secteur.

Il présente le projet de haut niveau pour l'olympiade ; c'est un projet ambitieux qui place l'athlète au cœur du dispositif afin de lui garantir les meilleures conditions de réussite. L'objectif est de décrocher une médaille aux Jeux Olympiques de Londres en 2012 et d'obtenir les meilleurs résultats internationaux dans toutes les disciplines. Le projet met l'accent sur le dispositif de préparation et de formation qui vise la Préparation Olympique mais aussi, celle des équipes nationales de Tir en Campagne, 3DI et Tir en Salle.

Le Comité Directeur a pris connaissance, à travers un diaporama projeté par le D.T.N., du contenu du dispositif général et des dispositifs par spécialité. Il constate que l'accès aux sélections est ouvert. Tout archer peut donc mettre en place un projet personnel pour accéder au haut niveau et prétendre aux

sélections. Le Comité Directeur se dit favorable à la démarche de la Direction Technique Nationale. Le D.T.N. présentera prochainement les montages financiers qu'il conviendra de mettre en place pour accompagner un dispositif de professionnalisation des athlètes qui opteront pour ce système.

En outre, le Comité Directeur prend acte du nouvel organigramme de la Direction Technique Nationale.

## **5. Travaux des Commissions & Groupes de travail**

---

Le Président demande aux Présidents de Commissions et aux chargés de projets de présenter leurs derniers travaux :


### **5.1. Commission Médicale – Jean-Claude LAPOSTOLLE**

- Diffusion des travaux sur la pathologie de l'épaule auprès du bureau médical (24 médecins),
- Avancement du mémoire de M. BOSC et Carnet sur les muscles de l'épaule,
- Avancement des travaux sur les raisons médicales de pratiquer le Tir à l'Arc,
- Participation des représentants de la Commission Médicale à plusieurs réunions spécialisées,
- Bilan du suivi des sportifs de Haut Niveau et Espoirs. En outre sur ce dossier :
  - Prise en charge des frais des athlètes par la F.F.T.A.,
  - Résultat du bilan psychologique en relation avec l'INSEP,
  - Saisie informatique du Suivi Médical Réglementaire (S.M.R.)
- Participation de l'encadrement médical à Vittel (Championnat d'Europe),
- Bilan de la Prévention & Lutte contre le Dopage.

Par ailleurs, consécutivement à l'aide versée dans le cadre de la Convention d'Objectifs, le Dr LAPOSTOLLE propose au Comité Directeur de se prononcer sur la diffusion des élastiques d'échauffement ainsi que celui du fascicule l'accompagnant.

Le Comité Directeur demande que l'on donne priorité aux jeunes des clubs labellisés. Le fascicule devra être publié sur le site internet.

### **5.2. Commission de règlement des litiges sportifs – Gérard REBEYROTTE**



Gérard REBEYROTTE rend compte d'un dossier relatif au classement de la Finale de D2 qui a fait l'objet d'une réclamation. Il propose au Comité Directeur de se positionner en vue d'entériner le classement définitif (Cf. .

### **5.3. Valorisation du bénévolat**

- Le Comité Directeur prend acte des difficultés à motiver nos représentants autour de «*La Lettre de Félicitations*». Celle-ci est destinée à encourager des bénévoles fortement impliqués dans notre discipline. Se posera vraisemblablement le maintien ou non de ce dispositif.
- Médailles Jeunesse & Sport : le canal fédéral pour demander ces médailles n'est pas utilisé. A priori, les demandes sont plutôt locales.
- Le Comité Directeur charge la Commission de se préoccuper des récompenses à décerner dans le cadre de l'assemblée générale (plaquettes d'or, d'argent et de bronze).

### **5.4. Commission Sportive – Maurice PELLEQUER**

Le Comité Directeur est invité à se positionner sur :

- La décision à prendre suite au forfait de Migennes pour l'accès en D1 Hommes. Conformément au règlement en vigueur, les Archers de l'Omois (Beuvarde) sont repêchés (Cf. .
- La validité de la licence après le 1<sup>er</sup> octobre pour les compétitions clôturant la saison et se déroulant après le 30 septembre. La règle existe, toutefois une amélioration de celle-ci semble nécessaire. A l'étude.
- Arbitres de D1 : Est-il réellement utile de demander aux clubs de se déplacer avec leurs arbitres ? Le Président se charge de conduire la réflexion.
- Calendrier des compétitions nationales – Modifications (Cf. .

### **5.5. Commission des Arbitres – Jacques DAUNAN**

Le Président de la Commission, Jacques DAUNAN, informe le Comité Directeur de la bonne organisation de la session d'examen qui a eu lieu ce jour même. Le nombre de candidats à la fonction d'arbitre (assistant et option) dépasse les 200 ; ce qui est un bon résultat.

- Le Comité Directeur entérine le tableau de nomination des arbitres responsables et des délégués techniques.

- Le Comité Directeur décide de fixer une limite d'âge pour l'arbitrage. Une proposition sera faite ultérieurement.

#### **5.6. Commission Tir en Campagne – Michel ADNET**


Le Président de la Commission, Michel ADNET, a résumé les entretiens qu'il a eus dernièrement avec Benoit DUPIN et le Président. Il s'est en effet ouvert sur : les derniers résultats des Championnats du Monde, les questions d'encadrement, de calendrier, de sélection mais aussi sur la préparation de l'année du Tir en Campagne (2009). Sur ce dernier sujet, il présente au Comité Directeur le détail du projet et sollicite son approbation.

#### **Année du Tir en Campagne, en résumé :**

- Généralisation du Challenge Pro First,
- Organisation d'une journée/week-end de Tir en Campagne dans les ligues avec participation des Cadres Techniques (entre le 15 mars et le 15 avril),
- Diffusion d'information à travers la revue fédérale,
- Recensement d'informations et d'initiatives dans les régions à fin de diffusion,
- Participation de juniors sous condition de sélection au Championnat d'Europe à Champagnac,
- Organisation de stages spécifiques ouverts (3 ou 4 à l'issue de compétitions et 1 à Chalain),
- Formations de jeunes arbitres,
- Participation de jeunes du stage Jeunes Dirigeants à l'organisation des championnats d'Europe,
- Réalisation d'un kit organisation Tir en Campagne.

Le Comité Directeur se prononce sur le dossier «2009, Année du Tir en Campagne» :

- Avis favorable sur l'ensemble du projet,
- Fixe l'enveloppe budgétaire à 15 000 € (2009).

Adopté à l'unanimité (Cf. .


#### **En outre, le Comité Directeur prend acte :**

- De la possibilité d'obtenir un quota supplémentaire pour les Jeux Mondiaux (seniors classiques),
- Du projet 2010-2011 visant à regrouper les championnats individuels et de l'orientation du championnat par équipes vers Hommes/femmes séparé avec les 3 armes.

#### **5.7. Parcours Nature/3D– Jean-Claude LAPOSTOLLE**

Le Président de la Commission, Jean-Claude LAPOSTOLLE, informe le Comité Directeur de l'avancement des réflexions au sein de la commission :

- Le projet de championnat réunissant le 3D et le Nature est ajourné, bien que les différents aspects de l'organisation aient été étudiés,
- Le livret «*Je fais du Parcours Nature et du Tir sur Cibles 3D*» entre en phase d'impression.

Il demande au Comité Directeur d'adopter une règle simple et claire au sujet des pesons utilisés pour contrôler les arcs lors des compétitions. Il est rappelé qu'en la matière notre Fédération n'est pas soumise aux dispositions du Décret n° 2006-447 du 12 avril 2006, relatif aux instruments de mesures. En conséquence, le Comité Directeur décide de désigner le peson de l'arbitre responsable, ou désigné par lui, comme étant le peson de référence de la compétition. Un seuil de tolérance devra être appliqué pour permettre de régler les cas litigieux. Le règlement sera précisé en ce sens (Cf. .

Par ailleurs, le Comité Directeur prend acte du besoin de maintenir la pratique 3DI en 2009 malgré l'absence de compétition internationale. A cet effet, il est décidé de référencer quelques concours 3D qui sont en mesure d'accueillir du 3DI.

#### **5.8. Commission Formation – Jean-Michel CLEROY**

Le Président de la Commission, Jean-Michel CLEROY, a rendu compte au Comité Directeur du déroulement de la 8<sup>ème</sup> Journée Nationale des Formations. Celle-ci a notamment été marquée par l'intervention des AGEFOS PME qui avait pour but de présenter les dispositifs de formation aux employeurs :

- Le plan de formation,
- Le contrat de professionnalisation,
- Le tutorat,

- Le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.),
- Le Congé Individuel à la Formation (C.I.F.).

Tout organisme employeur cotisant aux AGEFOS peut prétendre à bénéficier des aides à la formation dès le 1<sup>er</sup> salarié. Chaque participant a reçu un dossier de présentation avec les coordonnées des correspondants régionaux.

#### **Les Formations Professionnelles :**

Jean-Michel CLEROY informe le Comité Directeur des difficultés liées à la mise en place des DE et DES. Le Ministère a fait un moratoire. En l'état actuel des choses, il n'est pas possible de donner plus de précisions.


Le service formation du siège réalise actuellement une enquête sur les possibilités d'emplois des Brevetés d'Etat 1<sup>er</sup> degré.

#### **Les Formations Fédérales :**

Suite au bilan dressé par les participants, la mise en place du nouveau schéma semble satisfaisante.

En conclusion de la Journée Nationale de Formation, le D.T.N. s'est félicité de la réactivité fédérale pour la mise en place du C.Q.P. Jean-Michel CLEROY pour sa part n'a pas manqué de souligner la richesse des débats de la journée dont le contenu est déterminant pour l'évolution de la formation au sein de la F.F.T.A.

#### **5.9. Labellisation des clubs – Jean-Michel CLEROY**

Un premier bilan a été dressé pour 2008 : 127 labels dont 12 en or, 30 en argent et 85 de bronze. Un ajustement des critères a été réalisé afin de répondre aux attentes des Commissions Régionales des Labels. Une proposition de modification du règlement concernant l'article 8 - Recours est soumise à l'approbation du Comité Directeur (Cf. .

Des modifications sur Dirig'Club ont été nécessaires. La campagne 2009 a démarré depuis le 10 novembre.

Les rubriques «*Structuration & Labellisation*» du site internet et la rubrique «*Documents en ligne*» de l'extranet ont été mises à jour de toute la documentation utile.

Une note préparatoire aux labels 2009 a été adressée aux Commission Régionales des Labels.

#### **Le Tir à l'Arc à l'école – Albert le TYRANT**

Kit E-cool : Albert LE TYRANT présente le bilan de ses démarches et la planification des prochaines étapes.

- Nous sommes entrés dans la phase opérationnelle. Le kit est en train d'être mis en vente. Le dossier pour bénéficier de l'aide fédérale est disponible sur le site internet fédéral.
- Un livret pédagogique (à usage des enseignants) est envisagé de même que la réalisation d'un guide de montage (fabricant).
- Une action devra être envisagée en direction des Inspections Académiques départementales mais aussi auprès du Ministère de l'Education Nationale. Cette action peut démarrer avec l'envoi d'un dépliant aux services EPS avec une lettre de présentation.

## **6. Questions Diverses**

#### **Stage Jeunes Dirigeants**

Une dizaine de jeunes ont participé au stage Jeunes Dirigeants qui s'est déroulé du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2008 au CREPS de Chalain (Jura). Bien que l'information fût passée tardivement il semblerait que, passée en direct auprès des jeunes, elle ait été efficace.

Le Comité Directeur observe que les jeunes présents à ce stage ont déjà une implication dans les structures fédérales.

#### **Relations avec les Fédérations Affinitaires :**

Fédération Française Handisport & Fédération Française du Sport Adapté : Pas d'observation particulière sur la mise en application des nouveaux accords. Il est rappelé qu'une réflexion porte actuellement sur l'organisation de stages de haut niveau en commun avec la F.F.H.

Des membres du Comité Directeur font part de quelques situations nées de l'initiative de certaines Fédérations Affinitaires qui tentent de «récupérer» des clubs affiliés à notre Fédération.

La Fédération sera très attentive et traitera les différends au cas par cas, dans le respect de ses statuts.


**Cahiers des Charges :**

Le Comité Directeur prend acte de la parution des nouvelles versions des cahiers des charges. Publication sur le site internet.

**La licence :**

- Réflexion sur la licence : établissement d'un tarif selon les services liés à la licence ? Cette question sera débattue au prochain Comité Directeur.
- La licence découverte : reconduction de l'opération «Licence Découverte». L'opération « Campagne Licence Découverte » est programmée les 14 & 15 mars et 21 & 22 mars 2009. La mise à niveau des services liés à la Licence Découverte pourra être intégrée à la réflexion globale. Actuellement, il n'est pas possible d'y toucher pour des questions d'assurance mais aussi d'ordre statutaire.

**Calendrier des opérations électorales :**

Dominique OHLMANN présente le projet de calendrier des opérations électorales, conformément à notre Règlement Intérieur (Cf. ).

**Sport+ à la Playa :**

Yannick BRELET rend compte de l'opération Sport+ à la Playa 2008. A l'appui, un diaporama rassemblant les chiffres clé et les moments forts.

Le Comité Directeur se dit satisfait et prend acte de la reconduction de l'opération pour 2009.

## Le J.O. du Comité Directeur des 15 & 16 novembre 2008

### 2. Motions

Motions dans le domaine sportif (en référence au Manuel de l'Arbitre) :

#### I. REGLEMENTS GENERAUX

**Motion 1 : Article B.2.2.1. - Championnats de France et compétitions nationales**

Place des Coachs sur le terrain des compétitions – Adopté à la majorité – Application au 01.01.2009.

**Motion 3 : Article C.5.2.1. - Classement National FITA arcs à poulies par équipes de clubs.**

Suppression de l'article C.5.E.1. – Adopté à l'unanimité – Application au 01.01.2009.

**Motion 4 : Article E.2 – La publicité pour les compétiteurs**

Présence du logo des sponsors individuels sur les tenues d'équipes – Adopté à l'unanimité – Application au 01.01.2009.

#### Motions consécutives aux Interprétations de La FITA

#### II-1 TIR SUR CIBLES EXTERIEURES – REGLEMENT INTERNATIONAL

**Motion 5 : Attribution des médailles en cas d'égalité de points**

**Article B.6.19 :** Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, pour l'attribution des médailles quand des phases éliminatoires ou finales ne sont pas organisées, le départage se fera de la manière suivante.....  
(Comité Constitution et Règlements du 18/06/2008) – Adopté à l'unanimité – Application au 01.01.2009.

**Motion 6 : Tir de barrage pour accéder aux phases éliminatoires**

**Article B.6.20.2 Equipes**

Lors du tir de barrage par équipes, pour entrer en phase éliminatoire, les 3 membres de l'équipe tirent ensemble, dans le temps limite de 40 secondes (Comité Constitution et Règlements du 18/06/2008) – Adopté à l'unanimité – Application au 01.01.2009.

#### II-2 TIR EN SALLE – REGLEMENT INTERNATIONAL

**Motion 7 : Article B.6.5 – Attribution des médailles en cas d'égalité des points**

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, pour l'attribution des médailles quand des phases éliminatoires ou finales ne sont pas organisées, le départage se fera de la manière suivante.....  
(Comité Constitution et Règlements du 18/06/2008) – Adopté à l'unanimité – Application au 01.01.2009.

**Motion 8 : Article B.6.5.2.2 – Tir de barrage pour accéder aux phases éliminatoires**

Lors du tir de barrage par équipes, pour entrer en phase éliminatoire, les 3 membres de l'équipe tirent ensemble, dans le temps limite de 40 secondes. (Comité Constitution et Règlements du 18/06/2008) – Adopté à l'unanimité – Application au 01.01.2009.

#### II. 3 LE TIR EN CAMPAGNE – REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

**Motion 9 : Article B.3.2 La corde**

Création d'un § B.3.2.3.1. Pour la division Longbow : les amortisseurs de corde ne sont pas autorisés - Adopté à la majorité - Application au 01.01.2009.

#### TIR 3D – REGLEMENT INTERNATIONAL

**Motion 10 : Article 11.10.3.4.2**

Ajouter dans le § 11.10.3.4.2.1 : Pour la division Longbow : les amortisseurs de corde ne sont pas autorisés - Adopté à la majorité – Application au 01.01.2009.

#### Motions portant sur le Règlement Français

#### II-1 LE TIR SUR CIBLES EXTERIEURES – REGLEMENT FRANÇAIS

**Motion 12 : Article C.3.7 Règles communes aux Championnats de France par équipes**

Modification du titre de l'article : Règles communes aux Compétitions par équipes. Adopté à la majorité - Application immédiate.

## Le J.O. du Comité Directeur des 15 & 16 novembre 2008

### **Motion 13 : Article C.3.7. Règles communes au Championnats de France par équipes**

Création d'un point sur la règle de départage avant le point «Les incidents de tir» - Adopté à l'unanimité - Application au 01.01.2009.

### **Motion 14 : Article C.5. Le tir Beursault**

§ C.5.2 : création d'un point j) Flèche tombée de l'arc. Adopté à l'unanimité - Application au 01.01.2009.

### **II-3 TIR EN CAMPAGNE – REGLEMENT FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES**

#### **Motion 15 : Article E.2 Le Championnat de France de Tir en Campagne par équipes de Clubs**

Modification du nombre d'équipes participant à ce championnat – Adopté à l'unanimité - Application au Championnat de France 2009.

### **Motion 16 : Article F Le Challenge PRO FIRST**

Modification de la période d'organisation.

### **Motion 17 : Article F.6 La remise des prix**

«Lors du championnat de France Scratch, les prix qui n'ont pas été retirés ne pourront pas être réclamés ultérieurement – Adopté à l'unanimité – Application au 01.01.2009.

### **II-4 PARCOURS NATURE – Matériel de tir – Poids des Flèches**

#### **Motion 18 : Article A.3.4 Les flèches**

Suppression de la ligne : «Les encoches munies d'une diode éclairante ne sont pas autorisées» - Adopté à l'unanimité – Application au 01/01/2009.

### **II-5 TIR SUR CIBLES 3D – Sélection Championnat de France par équipe départementale**

#### **Motion 19 : Article C.3 La sélection**

Modification du nombre d'équipes présentées.

### **Dans le domaine administratif, financier & réglementaire :**

#### **1. Procès verbal du Comité Directeur des 7 & 8 juin 2008**

Erratum chapitre 5) Le Tir à l'Arc à l'Ecole : lire 30 premiers kits et non 37 eu égard à l'enveloppe budgétaire.

Le procès verbal du dernier Comité Directeur est adopté à l'unanimité.

#### **3. Tableau des primes à la performance**

	Barème 2008 (Nombre de points)					
	MONDE			EUROPE		
	Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
Jeux Olympiques	110	75	55			
Fita Classique	35	25	20	30	20	15
Fita Arc Poulies	30	20	15	25	15	10
Fita Cadets - Juniors Classique	20	15	10	15	8	5
Fita Cadets - Juniors Arc Poulies	18	13	8	12	5	3
<b>Tir en Salle</b>						
Classique Séniors	25	15	10	20	10	8
Juniors Classique	15	10	5	10	8	5
Arc Poulies Séniors	25	15	10	20	10	8
Arc Poulies Juniors	15	10	5	10	8	5

## Le J.O. du Comité Directeur des 15 & 16 novembre 2008

	Barème 2008 (Nombre de points)					
	MONDE			EUROPE		
	Or	Argent	Bronze	Or	Argent	Bronze
<b>Tir en Campagne</b>						
Classique	20	15	10	13	10	7
Arc Poulies	20	15	10	13	10	7
Arc Nu	20	15	10	13	10	7
<b>SKI-ARC</b>	15	10	6	10	8	5
<b>Jeux Médit. &amp; Mondiaux</b>				13	9	7
<b>3 D</b>	15	10	6	10	8	5
<b>Records Individuels Homologués</b>						
Seniors FITA	16			12		
Cadets Juniors FITA	5			3		
<b>EQUIPES</b> (Nbre de points/membre de l'équipe)						
Jeux Olympiques	50	40	30			
FITA CL + AP	20	15	10	10	7	5
JUNIORS CADETS CL + AP	6	5	4	5	4	3
Salle CL + AP Séniors	12	9	7	7	5	3
Salle CL + AP Juniors	6	5	4	5	4	3
Tir en Campagne	10	7	5	7	5	3
Ski-Arc	5	4	3	4	3	2
Jeux Médit. & Mondiaux				7	5	3
3 D	5	4	3	4	3	2
<b>Records Equipe Homologués</b>						
Seniors FITA	6			4		
Cadets Juniors FITA	3			2		

### 5.2. Classement de la Finale féminine de D2 2008

Au vu du rapport présenté par la Commission des litiges sportifs, le Comité Directeur décide de rétablir le classement de la manche suite à la première décision du Jury d'Appel. Annemasse est donc classé 7ème de sa poule - Adopté à l'unanimité.

### 5.4. Constitution de la D1 - 2009/Calendrier des compétitions nationales

Suite au forfait de Migennes, le Comité Directeur décide le repêchage des archers de l'Omois (Beuvarde), conformément au règlement publié sur le site internet fédéral. Le calendrier des compétitions nationales est entériné par le Comité Directeur. Il sera publié dans l'Agenda de l'archer et sur le site internet fédéral.

### 5.5. Nomination des arbitres & délégués techniques dans les manifestations nationales

Le Comité Directeur entérine à l'unanimité le tableau présenté.

### 5.6. Budget pour la conduite du projet «Année du Tir en Campagne»

Compte-tenu de la présentation du projet proposé par la Commission Tir en Campagne, le Comité Directeur décide à l'unanimité de l'octroi d'un budget de 15 000 € sur 2009.

### 5.7. Pesons :

Afin d'éviter les contestations, le peson de référence utilisé pour contrôler la puissance des arcs dans les compétitions est celui de l'arbitre responsable ou désigné par l'arbitre responsable - Adopté à l'unanimité.

## Le J.O. du Comité Directeur des 15 & 16 novembre 2008

### 5.9. Labels – Article 8 - Recours

Modification du règlement – Adopté à l'unanimité.

### 6. Echancier des opérations électorales :

En référence au Règlement Intérieur de la FFTA - Adopté à l'unanimité.

Objet	Au plus tard le	Texte de référence	
Dépôt de la liste + Projet sportif	26/01/2009	Statuts 11-4	Pour être considérées comme valables, les listes devront être déposées 60 jours fermes avant la date de l'assemblée générale, accompagnées du projet sportif.
Désignation des représentants des listes pour l'ouverture des plis	27/01/2009	Regl Int 21-2-D	Si une « liste » souhaite la présence, à l'ouverture des plis, d'un représentant désigné par elle, elle devra le faire savoir par courrier, en lettre recommandée avec accusé de réception, 60 jours avant l'Assemblée Générale (date de réception)
Ouverture des plis	06/02/2009	Regl Int 21-2-D	L'ouverture des plis se fera au siège de la F.F.T.A. 50 jours au plus tard avant l'Assemblée Générale,
Publication des listes	11/02/2009	Statuts 11-4	Le Bureau du Comité Directeur de la Fédération communiquera les listes et projets à l'ensemble des groupements sportifs, aux ligues régionales et Comités Départementaux au plus tard 45 jours avant la date de l'assemblée générale.
Désignation des représentants des listes pour les opérations de vote	13/03/2009	Regl Int 21-2-D	Si une « liste » souhaite la présence d'un représentant désigné par elle dans chaque bureau de vote, elle devra le faire savoir, par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception, 15 jours au plus tard avant l'assemblée générale (date de réception) à l'attention de la Commission Electorale de la F.F.T.A.
Envoi des rapports d'AG de Ligues	18/03/2009	Regl Int 21-2-A	Le calcul des pouvoirs attribués aux délégués des Ligues régionales représentant les clubs est effectué par la direction administrative de la F.F.T.A. sur la base des listes des délégués approuvées par leurs assemblées générales respectives, et transmises à la F.F.T.A. avant la date limite fixée par le Comité Directeur de la F.F.T.A. - soit le 18 mars 2009 (décision du Cd du 15/11/2008)
Assemblée Générale	28/03/2009		
Interdiction de prise de parole en public	du 15/03/2009 inclus au 27/03/2009 inclus	Regl Int 21-1	Durant les 13 jours qui précèdent l'Assemblée Générale de la F.F.T.A., aucun candidat ou colistier n'est autorisé à prendre la parole en public au cours d'une manifestation ou compétition officielle de la F.F.T.A. et/ou de ses organes déconcentrés pour exposer son programme électoral et/ou faire des commentaires sur les autres candidats.